

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : sante-gilly@helha.be
HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL Tél : +32 (0) 64 23 37 59 Fax : +32 (0) 64 23 38 46 Mail : sante-jolimont@helha.be
HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12 Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12 Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 207 Exploiter le dossier infirmier			
Ancien Code	PAIR2B07	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XABI2070		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	16 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Gilly Nathalie TRICART (nathalie.tricart@helha.be) Gulnur DOGRAMACI (gulnur.dogramaci@helha.be) HELHa Jolimont Julie SIAKOUDIS (julie.siakoudis@helha.be) HELHa Mouscron HELHa Tournai - Salines Cécile GAILLET (cecile.gaillet@helha.be) Sabine DE BOCK (sabine.de.bock@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette Unité d'Enseignement (UE) 207 "Exploiter le dossier infirmier" est composée de 2 Activités d'Apprentissage (AA) :

- "Dossier patient informatisé et communication professionnelle, transmissions ciblées, démarche clinique en soins infirmiers"
- "Activités d'intégration professionnelles"

L'écriture professionnelle rend compte de la responsabilité. La loi coordonnée relative à l'exercice des professions des soins de santé du 10 mai 2015, dans le chapitre 4 qui concerne l'exercice de l'art infirmier stipule que les prestations de soins infirmiers sont consignées dans un dossier infirmier.

Dans le contexte interprofessionnel actuel, la création d'un dossier Patient électronique est au cœur des projets. Il place le patient au cœur du dispositif de soins, favorise les échanges des données et garantit la qualité des pratiques professionnelles.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence C 5 Assurer la communication professionnelle

C 5.2 Exploiter les technologies de l'information et de la communication dans le projet de santé

C 5.3 Partager l'information avec les autres membres de l'équipe inter professionnelle concernant les clients, l'entourage ou la collectivité

Acquis d'apprentissage visés

Dans une situation clinique, rédiger une macro-cible sur base des données du dossier patient.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR2B07A	Dossier patient informatisé et communication professionnelle, transmissions ciblées, démarche clinique en soins infirmiers	12 h / 1 C
PAIR2B07B	Activités d'intégration professionnelles	4 h / 0 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR2B07A	Dossier patient informatisé et communication professionnelle, transmissions ciblées, démarche clinique en soins infirmiers	10
PAIR2B07B	Activités d'intégration professionnelles	0

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement, l'étudiant est tenu d'atteindre la maîtrise des compétences et acquis d'apprentissage décrits dans la fiche ECTS et la ou les fiche(s) descriptive(s) de l'activité d'apprentissage.

La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignants responsables des activités d'apprentissage après délibération.

Les modalités d'évaluation spécifiques à chaque implantation sont décrites dans la ou les fiche(s) descriptive(s) d'activité d'apprentissage correspondante.

5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage de l'UE contribuent à l'acquisition des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement et au développement des compétences définies dans la fiche de l'unité d'enseignement. Les acquis spécifiques de chaque activité d'apprentissage contribuent à l'acquisition au développement et acquis d'apprentissage de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Dossier patient informatisé et communication professionnelle, transmissions ciblées, démarche clinique en soins infirmiers			
Ancien Code	15_PAIR2B07A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CABI2071		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nathalie TRICART (nathalie.tricart@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette Unité d'Enseignement (UE) 207 "Exploiter le dossier infirmier" est composée de 2 Activités d'Apprentissage (AA) :

- "Dossier patient informatisé et communication professionnelle, transmissions ciblées, démarche clinique en soins infirmiers"
- "Activités d'intégration professionnelles"

L'écriture professionnelle rend compte de la responsabilité. La loi coordonnée relative à l'exercice des professions des soins de santé du 10 mai 2015, dans le chapitre 4 qui concerne l'exercice de l'art infirmier stipule que les prestations de soins infirmiers sont consignées dans un dossier infirmier.

Dans le contexte interprofessionnel actuel, la création d'un dossier Patient électronique est au cœur des projets. Il place le patient au cœur du dispositif de soins, favorise les échanges des données et garantit la qualité des pratiques professionnelles

Objectifs / Acquis d'apprentissage

activité contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

Compétence de fin de formation

Compétence 5 : Assurer la communication professionnelle

4.C5.2. Exploiter les technologies de l'information et de la communication dans le projet de santé

4.C5.3. Partager l'information avec les autres membres de l'équipe interprofessionnelle concernant les clients, l'entourage ou la collectivité

objectifs de l'activité

- Expliquer les notions conceptuelles en lien avec le dossier infirmier
- Compléter et/ou corriger et/ou structurer une transmission ciblée ou une macrocible à partir d'une situation de soins en lien avec les soins infirmiers en revalidation et pathologies associées neurologie et rhumatologie
- expliquer la démarche en soins

Compléter et/ou corriger et/ou structurer une transmission ciblée ou une macrocible à partir d'une situation de soins en lien avec les soins infirmiers.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- dossier infirmier : contenu
- Dossier Infirmier Informatisé
- Transmissions ciblées
- Macro-cible
- démarche en soins

Démarches d'apprentissage

Cours magistraux
Exercices en groupe et/ou individuels
cas clinique

Dispositifs d'aide à la réussite

Questions / Réponses
Selon la demande des étudiants

Sources et références

syllabus
Support en ligne
livres en bibliothèque

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Power point
Supports et ressources en ligne sur la plateforme ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Cette Unité d'Enseignement (UE) 207 "Exploiter le dossier infirmier" est composée de 2 Activités d'Apprentissage (AA) :

- "Dossier patient informatisé et communication professionnelle, transmissions ciblées, démarche clinique en soins infirmiers"
- "Activités d'intégration professionnelles"

Seule l'activité d'apprentissage "Dossier patient informatisé et communication professionnelle, transmissions ciblées, démarche clinique en soins infirmiers" est évaluée.

La note de l'UE sera donc la note de l'activité d'apprentissage "Dossier patient informatisé et communication professionnelle, transmissions ciblées, démarche clinique en soins infirmiers".

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exo	100

Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Examen écrit au Q2 et examen oral au Q3.

Les modalités spécifiques se trouvent dans le document "MODALITES D'EVALUATION (annexe I aux fiches ECTS) - BLOC 2 Bachelier : infirmier responsable de soins généraux" disponible sur ConnectED dans les Valves, dans l'onglet « Examens ».

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Activités d'intégration professionnelles			
Ancien Code	15_PAIR2B07B	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CABI2072		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	0 C	Volume horaire	4 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nathalie TRICART (nathalie.tricart@helha.be) Gulnur DOGRAMACI (gulnur.dogramaci@helha.be)		
Coefficient de pondération	0		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE 207 : Exploiter le dossier infirmier.
Ces activités d'intégration professionnelle sont intégrées aux cours et aux stages

Objectifs / Acquis d'apprentissage

se référer au cours théorique

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

se référer au cours théorique

Démarches d'apprentissage

exercice d'application multiples

Dispositifs d'aide à la réussite

selon la demande de l'étudiant

Sources et références

ceux de l'autre activités d'apprentissage

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

en intégration avec l'autre activité d'apprentissage

4. Modalités d'évaluation

Principe

Cette Unité d'Enseignement (UE) 207 "Exploiter le dossier infirmier" est composée de 2 Activités d'Apprentissage (AA) :

- "Dossier patient informatisé et communication professionnelle, transmissions ciblées, démarche clinique en soins infirmiers"
- "Activités d'intégration professionnelles"

Seule l'activité d'apprentissage "Dossier patient informatisé et communication professionnelle, transmissions ciblées, démarche clinique en soins infirmiers" est évaluée.

La note de l'UE sera donc la note de l'activité d'apprentissage "Dossier patient informatisé et communication professionnelle, transmissions ciblées, démarche clinique en soins infirmiers".

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 0

Dispositions complémentaires

Cette activité d'apprentissage n'est pas évaluée.

Les modalités spécifiques se trouvent dans le document "MODALITES D'EVALUATION (annexe I aux fiches ECTS) - BLOC 2 Bachelier : infirmier responsable de soins généraux" disponible sur ConnectED dans les Valves, dans l'onglet « Examens ».

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).